

Robert). C'est peut-être de cet établissement dont était abbé *Regimarus* qu'Advence désigne par ces mots, *religiosum videlicet presbyterum et monasterii nostri abbatem*,<sup>122</sup> en 865. Il n'y a pas lieu d'accorder crédit à l'assertion de Constantin, abbé de Saint-Symphorien de Metz, et auteur des *Gesta Adalberonis II*, vers 1012-1017,<sup>123</sup> selon laquelle l'oeuvre d'Advence aurait été interrompue par la mort (...*quem praeventus morte perstruere non valuit*...) puisque, d'après le diplôme de Louis le Germanique, Advence avait pris le soin de doter sa fondation: *Interea more sanctorum predecessorum suorum de rebus sancti Stephani eandem cella dotavit*.<sup>124</sup> La confirmation du roi peut avoir été sollicitée plusieurs années après la fondation; rien n'exclut qu'une confirmation antérieure de Lothaire ait pu être perdue. Également souscripteur d'une charte d'Advence pour Gorze,<sup>125</sup> *Regimarus* fait donc partie de l'entourage de l'évêque qui, au regard de la façon dont il le recommande au pape, semble avoir toute confiance en lui: „nous avons commis notre dit fils pour vous signifier les causes de notre demande, si votre piété la juge digne, car votre excellence peut croire en lui, si elle se laisse fléchir par nos prières“.<sup>126</sup>

D'après les miracles de sainte Glossinde,<sup>127</sup> Advence aurait aussi efficacement protégé le monastère de moniales de Sainte-Glossinde, de concert avec la reine Theutberge qui en fut l'abbesse:

*...Adventii temporibus, monasterio huius sanctae virginis plurima regali munificentia sunt collata beneficia, regisque Lotharii Iunioris edicta testamentalia penes ipsas ancillas Dei que usque hodie menent, quae suasu coniugis suae Teutbergae reginae, intervenient eodem Adventio episcopo, eis et de noviter datis, et de antiquioribus restitutis, sive etiam de immunitatibus eiusdem monasterii regia auctoritate constant liberatissime attributa. Nam et ipsa Teutberga regina loci ipsius regimen tunc tenebat, quae etiam ibi quiescit... .*<sup>128</sup>

Advence pourrait être également l'auteur d'un diplôme en faveur de Merkinguen (Saint-Arnual de Sarrebruck), daté de 857, dont font état les historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle mais qui a disparu depuis. Selon ce diplôme, Advence se serait plaint au roi l'usurpation de terres appartenant à Merkinguen par un *officier du roi de Lorraine* (sic) Lothaire, Rollon; à l'appui de sa cause il présente au roi le titre original de la donation de Merkinguen à l'évêque

122 Lettre 12 p. 228.

123 M.G.H., S.S., IV, p. 658-659.

124 M.G.H., D.R.S.K., p. 193; suit l'énumération des biens donnés par Advence, ce qui laisse supposer que le diplôme a été rédigé à partir d'une charte d'Advence aujourd'hui perdue ou bien, comme le suggère l'éditeur, retouché par les chanoines. L'éditeur, de même que H.-W. HERRMANN (*Die Kollegiatstifte der Diözese Metz*, in: *Die alte Diözese Metz. Referate eines Kolloquiums in Waldfishbach-Burgalben vom 21-23 März 1990*, herausgegeben von H.-W. Herrmann, Saarbrücken, 1993, p. 113-146, particulièrement p. 117-118) considèrent que les donations d'Advence sont authentiques. Comme nous ne possédons que des copies extrêmement tardives des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le débat reste ouvert.

125 D'HERBOMEZ, *Cartulaire...*, (note 11) N° 58, p. 105.

126 Lettre 12, p. 228: *si pietas vestra dignatur, iam dicto filio nostro vobis significandas commissimus, cui credere poterit vestra excellentia, si nostris precibus flectitur*.

127 Sur l'auteur contesté de cette oeuvre (Jean de Saint-Arnoul ou Jean de Gorze), voir en dernier lieu, Gorze au X<sup>e</sup> siècle, éd. M. Parisse et O. G. Oexle, Nancy, 1992, particulièrement la contribution de W. JACOBSEN, *Die Vita des Johannes von Gorze und ihr literarisches Umfeld*, p. 25-50.

128 Migne, P.L. 137, col. 231-32.